

**PRÉAVIS N°: 111/26**

**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.- pour l'aménagement d'une zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle communale 1399, (étape 1)**

**CONSEIL COMMUNAL DU 23 juin 2026**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour le préavis n° 111/26 s'est réunie le lundi 8 juin à 19 h 30 à la salle Mazan. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Madame Laetitia Seitenfus, Madame Catarina Soares, Monsieur Georges-Alexandre Duc, Monsieur Jean-Jacques Gacond, Madame Michelle Grandjean (COGEFIN) et Madame Fanny Sautebin (rapporteuse).

Le Municipal Raphaël Tatone ainsi que M. Pablo Gabbay, architecte paysagiste chez MG Associés, se sont joints à la rencontre. Nous les remercions infiniment pour la clarté de leurs explications et leur disponibilité.

### **Contexte**

Pour rappel, le présent préavis répond à des objectifs du programme de législature 2021-2026, à une démarche participative menée en octobre 2022, au postulat de Daniel Perret-Gentil sur la création de jardins (mai 2021), ainsi qu'à la motion de Christophe Gertsch visant l'aménagement d'une zone sportive, de loisirs et de rencontres (octobre 2021).

Le Conseil communal a accepté, le 6 mai 2025, le préavis n° 74/25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 294'000.– TTC. L'entier du crédit a été dépensé. Il a notamment permis de développer les études nécessaires à l'étape 1 (phases SIA 31 à 33) et d'établir un chiffrage détaillé des interventions.

Il a été choisi de réaliser le projet en plusieurs étapes afin de répartir les coûts et de pouvoir adapter les phases suivantes aux besoins constatés. L'étape 1 correspond à la part la plus importante de la dépense. Elle porte sur :

- la réalisation d'une pumphtrack, composé de deux boucles comprenant des bosses et des virages relevés ;
- la réalisation de deux places de jeux adaptées à différentes tranches d'âge (tyrolienne, balançoires, nid d'oiseau, toboggans, blocs-boules et jeux d'eau) ;
- l'aménagement d'espaces de rencontre et de détente comprenant des zones de pique-nique (foyers pour grillades) ainsi que l'installation de deux abris en bois dont la main-d'œuvre est offerte par le Lions Club Broye-Vully. À noter que le précédent préavis faisait état de quatre abris offerts par cette même entité ; il s'agissait d'une erreur ;

- le renforcement des cheminements piétons assurant la desserte du site et sa connexion avec les aménagements existants pour l'ensemble des mobilités douces ;
- l'installation de mobilier urbain (bancs, etc.) ;
- de multiples aménagements paysagers comprenant des surfaces végétalisées (dont de la prairie fleurie), des plantations d'arbres et d'arbustes ainsi que le modelage du terrain ;
- la réalisation des infrastructures techniques nécessaires, notamment les raccordements et les équipements de base.

### **Situation globale**

Actuellement, la surface de la parcelle est exploitée par un agriculteur. Il sait qu'il devra la quitter dès que le projet sera mis en route. Il n'est pas prévu que les surfaces non utilisées à l'étape 1 soient exploitées en attendant l'étape 2.

Il n'est pas prévu non plus d'améliorer l'offre de stationnement à proximité dans le cadre de ce préavis. Les usagers pourront utiliser les parkings existants (piscine, foot, etc.). Le but étant de favoriser la mobilité douce.

L'accessibilité est garantie pour les personnes à mobilité réduite. L'enrobé des chemins au bord de la Broye sera conservé et complété par du gravier gras compacté sur une largeur de deux mètres. L'enrobé permettra le passage des poussettes, des vélos, des chaises roulantes, etc.

Plusieurs poussoirs à eau potable seront installés sur le site, mais la construction de toilettes n'est pas prévue. Le bâtiment du club de pétanque étant communal, ses WC, uniques, pourraient être utilisés. De plus, le Municipal Raphaël Tatone anticipe que, suivant la fréquentation des lieux, les horaires de la buvette pourraient être élargis afin de créer un lieu convivial permettant de se restaurer. En ce qui concerne les infrastructures du club, M. Gabbay projette un développement et une utilisation des pistes du côté de la piscine plutôt que du côté de la ville.

Il semble nécessaire que le site, tant dans sa partie pique-nique que dans ses espaces de jeux ou de pumptrack, dispose de poubelles, notamment de poubelles de tri sélectif. Des moloks seraient idéaux, mais demanderaient une réflexion plus globale sur la gestion des déchets dans la ville, Moudon ne possédant pas encore ce type d'infrastructure.

La récolte des déchets ainsi que l'entretien des structures et de la parcelle nécessiteront des interventions relativement fréquentes de la voirie, surtout durant les mois d'été.

En ce qui concerne la sécurité et les risques de dégradation, le Municipal en charge nous explique qu'il existe un projet d'installation de caméras à Moudon et que, dans d'autres villes, elles ont permis de fortement limiter les incivilités. Pour l'instant, aucun projet concret n'est défini pour la zone du Champ du Gour, mais ceci sera réévalué selon les besoins.

## **Pumptrack**

La pumptrack ne faisait pas partie du projet décrit dans le premier préavis. Elle y a été insérée suite au vif succès rencontré en 2024 lorsque le Canton a mis à disposition une pumptrack mobile.

Les bénéfices sur la santé et le développement moteur sont multiples et il a été démontré que ce genre d'infrastructures permet également d'améliorer la sécurité routière des usagers en leur offrant une meilleure maîtrise de leurs engins.

Les pumptracks sont utilisables par un large public, des enfants aux adultes, des débutants aux pratiquants aguerris. Afin de favoriser la sécurité et de permettre à tous les usagers d'y trouver leur compte, ce projet prévoit la réalisation de deux boucles distinctes ainsi que d'une jump line sur la grande boucle.

Les matériaux et la conception de la zone permettront l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, avant leur écoulement vers la Broye. Il ne sera donc pas nécessaire d'installer des canalisations.

À noter que la zone des pumptracks sera construite sur l'actuelle zone de street workout. Celui-ci sera démonté précautionneusement, puis remonté lors d'une étape ultérieure. Ceci afin d'avoir une vision globale du site et de lui trouver l'emplacement le plus adapté.

Le devis de la pumptrack est certes élevé, mais il s'agit d'une offre forfaitaire dont le prix ne sera pas modifié, et cette partie du projet pourrait bénéficier de subventions cantonales du Fonds du Sport Vaudois. Une aide correspondant à 20 % du coût, soit près de CHF 80'000.–, est attendue.

## **Places de jeux**

Le projet met en avant des places de jeux diversifiées, utilisant des matériaux durables (pas de plastique) et adaptées à différents âges. Outre les balançoires et les toboggans (en acier, mais sous forme de tube fermé pour le plus grand afin de limiter les risques de brûlures), nous y retrouverons des jeux d'équilibre intégrant des jeux d'eau, une tyrolienne, trois blocs-boules ainsi que quatre jeux d'eau supplémentaires.

Il a été relevé que les jeux d'eau fonctionnent en circuit ouvert : les enfants pompent manuellement de l'eau potable, jouent avec, puis celle-ci est reversée dans la Broye. Cela engendre un certain coût. Un membre de la commission s'interroge sur l'utilité de ces jeux d'eau, tant du point de vue économique qu'écologique, la Broye et la pataugeoire de la piscine se trouvant à proximité. M. Gabbay va se renseigner sur les coûts ainsi que sur les quantités d'eau utilisées dans ce type d'installation et évoque la possibilité de retirer un ou deux jeux d'eau du projet.

Un manque d'activités destinées aux jeunes de 11 à 18 ans est également relevé. Certains adolescents ne sont pas intéressés par la pumptrack et sont trop âgés pour les activités proposées sur les places de jeux. M. Gabbay étudiera la possibilité d'intégrer des tables de ping-pong dans les étapes suivantes.

Comme la pumptrack, les places de jeux bénéficient d'offres forfaitaires. Les prix sont donc fixes.

### **Mobilier urbain**

Une réflexion concernant l'installation d'un mobilier urbain accessible au plus grand nombre, notamment à proximité des appartements protégés, a été menée par M. Gabbay. Il est ainsi prévu d'installer des bancs munis de dossiers et d'accoudoirs dans les zones du pumtrack et des places de jeux.

Des bancs de fitness seront également installés sur le site. Ceux-ci sont conçus de manière à pouvoir être utilisés aussi bien pour des exercices physiques que pour des moments de détente, certains permettant de s'asseoir ou de s'allonger sans utiliser le mécanisme sportif.

La commission propose d'intégrer des transats fixes destinés exclusivement à la détente. Le Municipal et l'architecte paysagiste avancent que ceux-ci pourront être intégrés lors de l'étape 2.

### **Aménagement paysagers**

M. Gabbay rappelle qu'un soin particulier a été apporté au choix des essences, majoritairement locales. Les espaces verts sont conçus pour intégrer harmonieusement le projet dans son environnement tout en créant des zones d'ombre permettant une utilisation agréable des infrastructures durant les périodes ensoleillées.

Les six arbres fruitiers figurant sur le plan de l'étape 1 ne représentent pas le verger qui sera aménagé lors de l'étape 2.

Les revêtements de sol sont pensés de manière à favoriser l'infiltration de l'eau dans le terrain.

### **Projet scolaire**

Ce préavis a fait l'objet d'une étude dans de la classe de 10e VP2 de Mme Porchet. Les élèves ont échangé avec l'une des membres de la commission et ont transmis plusieurs remarques et questions :

1. **Tri des déchets** : importance de mettre en place des poubelles de tri sélectif.
2. **Sécurité de la pumtrack** : les jeunes relèvent la nécessité d'établir un règlement afin d'éviter les collisions et de limiter les risques de blessures. Mme Seitenfus propose qu'ils participent à l'élaboration de ce règlement en temps voulu.
3. **Ping-pong** : certains élèves indiquent qu'ils ne prévoient pas de fréquenter la zone de loisirs, car ils n'apprécient pas les pumtracks et sont trop âgés pour les places de jeux. La présence de tables de ping-pong leur offrirait une activité adaptée.

### **Discussions**

Les membres de la commission sont unanimes quant à la qualité et à l'intérêt du projet.

Il est relevé que, dans le budget, la part consacrée aux divers et imprévus est inférieure à 5 %. Cette situation s'explique par le caractère forfaitaire des offres relatives aux pumtracks et aux places de jeux. Les risques de dépassement budgétaire sont donc minimes.

La commission relève que la mise à disposition d'un unique WC sera insuffisante pour le site. Surtout si ces WC sont uniquement accessibles pendant les heures d'ouverture de la buvette (pétanque). La grandeur et la qualité du site pourrait accueillir de nombreuses personnes et il serait fâcheux que les personnes se voient obligées d'utiliser l'extérieur pour se soulager (Broye, arbres, etc.). Nous incitons fortement les responsables du projet à prévoir un plus grand espace pour les toilettes, qui soit de plus aisé à nettoyer pour les employés de la voirie. Monsieur Gabbay a pris bonne note de notre recommandation.

La question des jeux d'eau sur les places de jeux est discutée, tant sous l'angle écologique qu'économique. En effet, il est prévu ici de réaliser les installations d'eau sur un système dit ouvert (eau dite perdue). Les normes relatives aux places de jeux imposent l'utilisation d'eau potable. Monsieur Gabbay a indiqué qu'il allait se renseigner sur la quantité d'eau utilisée dans des installations similaires et que la suppression d'une ou deux pompes à eau (sur les 4) est envisageable.

### Conclusion

Les membres de la commission 111/26 ont initialement donné leur accord à l'unanimité lors de la séance de commission. Par la suite, l'une des membres a modifié sa position et a décidé de s'abstenir. La majorité demeurant favorable au projet, la commission vous recommande de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis de la Municipalité n° 111/26 ;
  - Oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **Accorde un crédit de réalisation de CHF 1'751'000.– TTC pour l'aménagement de la première étape de la zone de détente, de sport et de loisirs au Champ du Gour, parcelle n° 1399, à déduire toute aide ou subvention ;**
  2. **Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan ;**
  3. **Prend acte que l'investissement sera amorti en 30 ans pour les investissements de type « Terrain bâti » et en 10 ans pour les investissements de type « Mobilier urbain » ;**
  4. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

La Rapportrice, Fanny Sautebin

